

COMMUNE DE SAVIGNY



AVIS D'ENQUÊTE

En application de l'art. 13 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 et de l'article 75 du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, la Municipalité de Savigny soumet à l'enquête publique, du 26 juin au 27 juillet 2026 inclus :

- Sentier public de Nialin- Modification de la servitude RF n° ID.009-2000/005177 « passage à pied » sur les parcelles n° 521, 522, 523, 524, 525 et 461.

Le dossier est déposé au bureau technique communal, où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture (lundi à vendredi de 8h30 à 11h30 et jeudi après-midi de 13h30 à 19h).

Les oppositions ou observations éventuelles, dûment motivées, doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, sous pli recommandé, à la Municipalité durant le délai d'enquête.

La Municipalité